

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		JOURNALISTE - ÉCRIVAIN																			
Nature de l'activité (1)				24 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS								
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL							
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA								AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR								
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA															
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)												AA	56 454 102,24 %						
R E C E T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)												AB							
	3	Honoraire rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)												(3)	AC 1 237 2,24 %						
	4	Montant net des recettes												AD	55 217 100,00 %						
	5	Produits financiers (4)												AE	7 0,01 %						
	6	Gains divers (5)												AF	270 0,49 %						
	7													AG	55 495 100,50 %						
	3	8	Achats (6)												BA	585 1,06 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)												BB						
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)												BC						
	11		Taxe sur la valeur ajoutée												BD						
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale												JY	179 0,32 %					
	13		Autres impôts												BS	851 1,54 %					
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible												BV	1 886 3,42 %					
	15	Loyer et charges locatives												BF	1 064 1,93 %						
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)												BW	201 0,36 %						
	17	Entretien et réparations			197 0,36 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs															
	18	Personnel intérimaire																			
	19	Petit outillage (11)			341 0,62 %																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			333 0,60 %																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			2 066 3,74 %	Total : Transport et déplacements															
	22	Primes d'assurances			122 0,22 %																
	23	Frais de véhicules (12)			3 789 6,86 %																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...																	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			2 335 4,23 %									BJ	6 124 11,09 %							
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	5 993								BK	6 520 11,81 %						
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	358	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	169												
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			527 0,95 %	Total : Frais divers de gestion																
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			2 265 4,10 %																	
28	Frais d'actes et de contentieux																				
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	219 0,40 %																	
30	Autres frais divers de gestion			372 0,67 %									BM	3 384 6,13 %							
31	Frais financiers (14)												BN	175 0,32 %							
32	Pertes diverses (15)												BP	10 0,02 %							
33													BR	24 039 43,54 %							

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

JOURNALISTE - ÉCRIVAIN

N° SIRET

24 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)	CA	31 455	56,97 %
	35	Plus-values à court terme (16)	CB			
	36	Divers à réintégrer (17)	CC	454	0,82 %	
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)	CD			
	38		TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	31 909	57,79 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)	CF			
	40	Frais d'établissement (19)	CG			
	41	Dotation aux amortissements (20)	CH	642	1,16 %	
	42	Moins-value à court terme	CK	41	0,07 %	
	43	Divers à déduire (21)	CS	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	AX	CL
		dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	
		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	
		dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	
		44	Déficit Société civile de moyens (18)	CM		
		45		TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	684 1,24 %
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)	CP	31 226	56,55 %
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)	CR		
		5		Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :	CX	4 867
			Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	509
				dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :	CZ	
		6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU	10 648

Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)

7 (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T		X			12 286		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A B